

PLAN PROVISOIRE



" L'ANCRAGE "
Bâtiment F
Avenue Lieutenant Colonel LE GARREC - 56400 AURAY

<p>ARCHITECTE Agence ARCHIVOLTO Architecte DPLG 11 Rue PAUL SEUR - 56100 LORIENT Tel: 02 97 21 63 39 Email: agence@archivolto.fr</p>	<p>MAÎTRE D'OUVRAGE ARC PROMO SUD BRETAGNE C.R.O.P.F. 1 Rue Générative de Gaulle Arhanizac Tel: 02 99 86 13 86 Email: groupe.arc@grouparc.fr</p>
---	---

PLAN DE REPERAGE R + 2

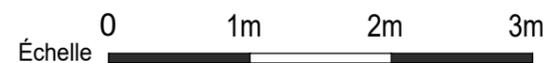


LOT	APPARTEMENT	TYPE	NIVEAU
	F.24	T3	R + 2

PIÈCES	SURFACES
Entrée + PL	4,72 m ²
Séjour / Cuisine	24,30 m ²
Sde	5,22 m ²
Wc	1,90 m ²
Chambre 1	11,16 m ²
Chambre 2 + PL	9,35 m ²
Cellier	2,21 m ²
TOTAL	58,86 m²
Balcon	10,66 m ²

En fonction des nécessités techniques ou administratives de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt, avant d'être annexé à l'acte authentique de vente, qu'un caractère informatif. Les surfaces et les côtes indiquées sont approximatives, les soffites, les faux plafonds et gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, nombre et dimension. Les canalisations, retombées et regards ne sont pas figurés. Les emplacements des prises, appliques, plafonniers, radiateurs ou convecteurs sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer pour raisons techniques. La végétation n'est pas contractuelle. Les éléments de mobilier (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La fourniture de l'électroménager n'est pas prévue. Les hauteurs sous plafonds sont données hors épaisseur des revêtements de sol définis. Les surfaces de placard sont incluses dans les surfaces des pièces.

Etabli le 25.02.2025 Echelle: 1/50
Modifié le 23.05.2025



HSP	Hauteur sous plafond	CUI.	Plaque de Cuisson	FR.	Branchement Réfrigérateur
OF / OB	Fenêtre ouvrant à la française ou battant	EP	Descente eau pluviale	LL	Branchement Lave Linge
PF	Porte fenêtre		Faux Plafond	LV	Branchement Lave Vaisselle
			Retombée de poutre	PI.	Placard
			HT sous soffite 2,20 m mini	VRE	Volet Roulant Electrique
				TE	Tableau électrique

Espace de Manoeuvre obligatoire pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

